

# Lotissement "Le Clos de l'Espérance"

## Machecoul - allée de l'Espérance

Maître d'ouvrage :



27bis route du Mortier Vannerie  
44124 - VERTOU Cedex  
CS 52411  
Email : accueil@ifi-amenagement.fr  
Tel: 02 51 79 18 96

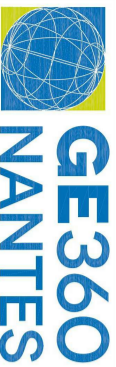
Maîtrise d'Oeuvre :



AGENCE NANTES  
15 Bd Marcel Paul  
Parc de l'Angevinière  
44800-SAINT HERBLAIN  
Email : agence.nantes@tecam.fr  
Tel: 02 51 77 03 70

**PLAN PROVISOIRE**

Géomètre-Expert :



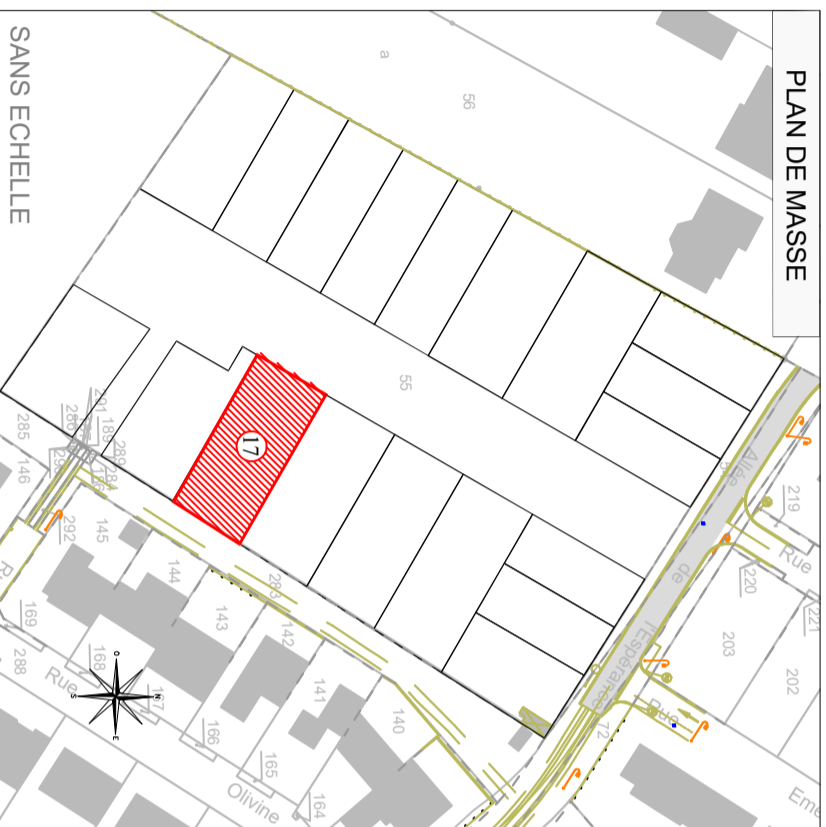
GEOMETRES - EXPERTS

JULIEN CHARRIER

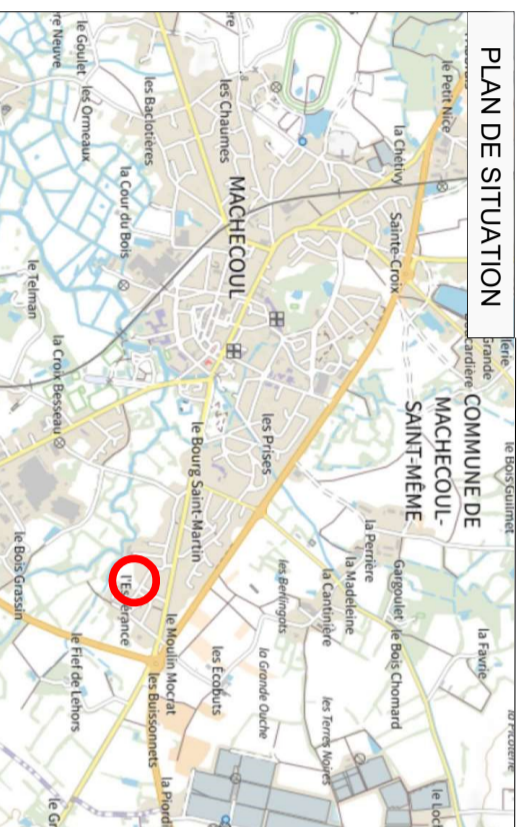
B.P. 42116  
39, rue du 11 Novembre 1918  
44121 VERTOU Cedex  
Tél: 02-40-34-25-05  
Email : vertou@ge360.fr

### PLAN DE VENTE - Lot n°17

PLAN DE MASSE



PLAN DE SITUATION



Le 13 mars 2023

DOSSIER : VE22148

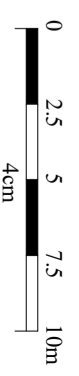
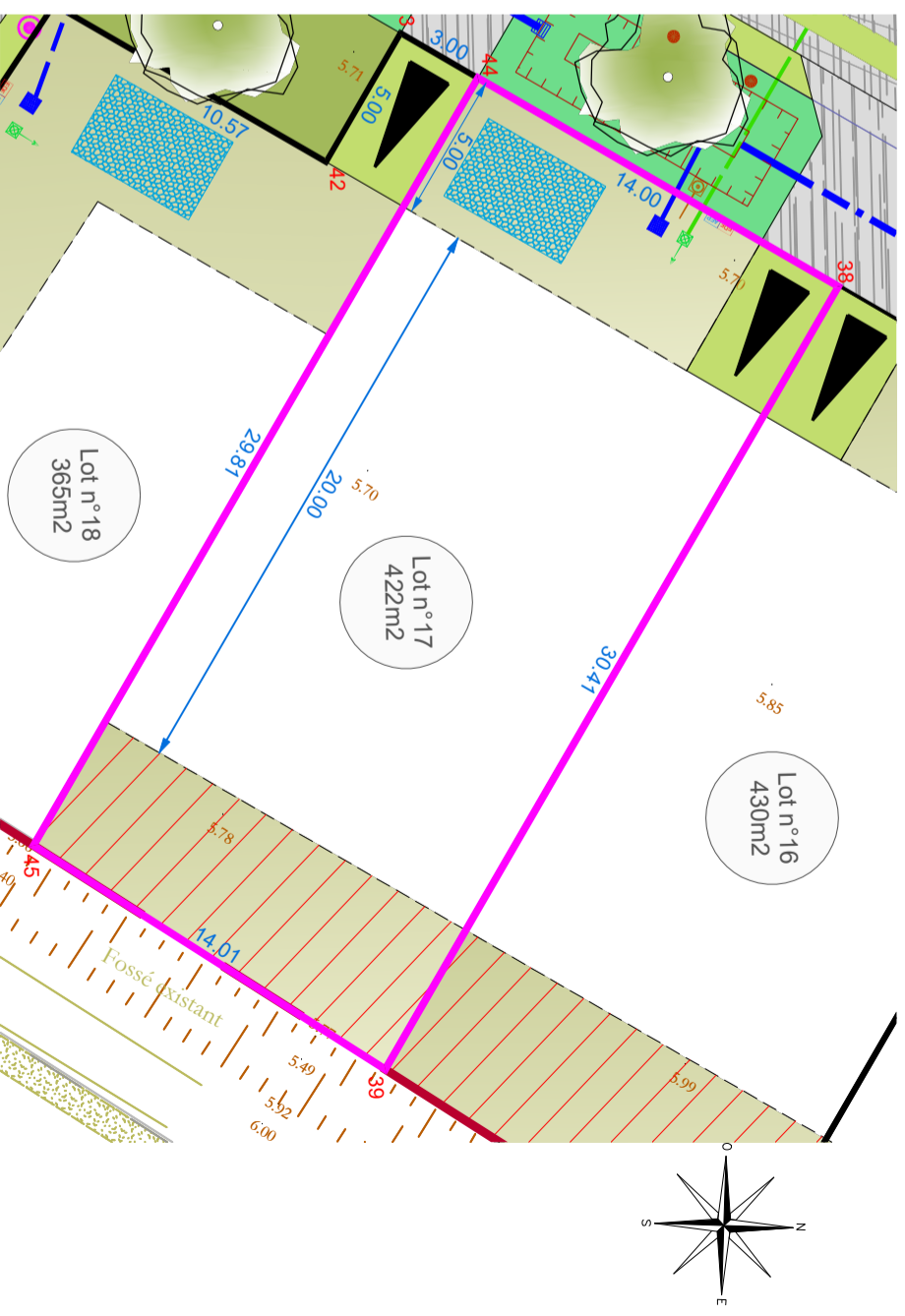
### Lot n°17

Permis d'aménager n° 44087 22 B3001 - en date du 07/02/2023

Cadastre : AR n°  
Adresse :  
Contenance cadastrale : Surface réelle : 422m²  
Surface de plancher maximale autorisée : 200m²  
Servitude particulière :  OUI  NON

ECHELLE : 1/250

Sommet	X	Y
39	1334994.62	6209911.38
45	1334966.81	6209899.74
44	1334961.37	6209915.28
38	1334968.67	6209927.23



#### LEGENDE

	Accès au lot imposé semi-perméable 3.00x5.00m (Enclave de stationnement non close)		Périmètre du lot à vendre
	Zone non constructible		Périmètre de l'opération
	Zone non constructible sauf abri de jardin		Borne existante
	Tranchée d'infiltration (emplacement indicatif) (réalisée et à la charge des acquéreurs)		Candélabre
	Noie plantée		Matricules
	Point de Regroupement des Ordures Ménagères		Côte périmétrique
			Altimétrie terrain naturel existant (avant travaux)
			Numéro de lot et surface
			Arbre
<b>TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR (projet)</b>			
	Coffrets et citerneaux (Positionnement à confirmer)		Cote de radier suivant plan de recouvrement de l'antreprise :
	Niv. sol fini : (à réaliser après travaux)		Branchement EP - (Projet)
			Branchement EU - (Projet)
			(Positionnement à confirmer)

(Les cotes devront être contrôlées par le constructeur)

#### NOTA

- Compte tenu des activités du chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au Maître d'Oeuvre
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements et d'implanter des coffrets ENEDIS pour toutes raisons d'ordre technique.
- La superficie des lots ne sera définitive qu'après le bornage des lots et vérification du périmètre.
- Les coordonnées et le nivellement sont rattachés au systèmes RGF 93 et NGF.
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.